



## Rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices.

---

**25% des accidents impliquent un conducteur ayant moins de 2 ans de permis.**

Une formation complémentaire «Post-Permis» dont l'objectif est de renforcer les compétences acquises par les conducteurs, est proposée aux titulaires d'un premier permis de conduire. Contrairement aux titulaires d'un premier permis de conduire, les conducteurs qui obtiennent à nouveau leur permis suite à une annulation ou invalidation ne peuvent bénéficier de cette formation « Post-Permis ».

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre cette formation, entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire. Cette période probatoire, instaurée en 2004, et dont le principal objectif est de lutter contre l'accidentalité (taux d'accident dans une population) des conducteurs novices, très élevée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire, sera alors réduite à 2ans, au lieu de 3 pour les élèves ayant suivi une formation traditionnelle ou ayant bénéficié de la conduite supervisée, et à 1an et 1/2 au lieu de 2ans pour ceux issus de la conduite accompagnée.

**Sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.**

Cette formation, de 7h sur une journée, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur-confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Elle comprend :

- un module général précisant les enjeux de cette formation,
- un ou plusieurs modules spécialisés permettant aux conducteurs ayant peu d'expérience de conduite de percevoir davantage les risques et ainsi, de mieux connaître les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés.

Thèmes proposés :

- Accidents : chiffres, causes, conséquences
- Manque d'expérience et surestimation de ses capacités
- Matrice GDE (Goals for Drivers Education) : les buts de l'éducation à la conduite
- Alcool, stupéfiants, poly-consommation
- Vitesse

Elle est dispensée par une enseignante de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner en cours de validité.

**Cette formation ne remplace pas un stage de sensibilisation à la sécurité routière (récupération de points).**